

Department of Health / Ministère de la Santé
Office of the Chief Medical Officer of Health /
Bureau du médecin-hygiéniste en chef
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / Fredericton (N.-B.) E3B 5G8
Telephone / Téléphone 506-457-4800
Facsimile / Télécopieur 506-443-8702

Date : December 23, 2021 / Le 23 décembre 2021

To / Dest. : RHA-VP / RRS-VP; EM/ANB / PEM/ANB; SD Social development / ministère du Développement social

From / Exp. : Dr./D^{re} Jennifer Russell, Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef

Copies : Heidi Liston; Regional Medical Officers of Health / Médecins-hygiénistes régionaux; (RHA PH Directors) Regional Health Authorities Public Health Directors / Directeurs de la santé publique des régions régionales de la santé; Mark Wies; René Boudreau; Jennifer Elliott; Wendy Donavon; Mathieu Chalifoux; Penny Higdon; Suzanne Clair; Dan Coulombe; Dr. Gordon Dow; Dr. Christine Bourque; Dr. John Dornon; Dr. France Desrosiers; Richard Losier; Margaret Melanson; Gisele Beaulieu

Subject / Objet : COVID-19 Enhanced Precautionary Guidance for Use of Personal Protective Equipment/ Conseils de précaution renforcés en matière d'utilisation d'équipement de protection individuelle dans le contexte de la COVID-19

In response to the Omicron variant and the continued high number of cases, the province is recommending the following interim enhanced precautionary Infection Prevention and Control (IPC) guidance for Healthcare Workers (HCWs) of the Extra-Mural Program (EMP), Ambulance New Brunswick (ANB), Acute and Long-Term Care sectors. This guidance will be updated as more information is available.

1. Medical grade face masks are appropriate for the care of suspect / proven COVID-19 patients. HCWs can choose to wear a N95 respirator (A Public Health Agency of Canada approved respirator) while caring for suspect or confirmed COVID-19 patients if they determine there is a significant risk of transmission when all elements of controls have been addressed as best as possible.

En réponse au variant Omicron et au nombre de cas qui ne cesse d'augmenter, la province recommande aux travailleurs de la santé (TS) du Programme extra-mural (PEM), d'Ambulance Nouveau-Brunswick (ANB) et des secteurs des soins de courte durée et des soins de longue durée de suivre les conseils provisoires suivants en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI). Ces conseils seront mis à jour lorsque de nouveaux renseignements seront disponibles.

1. Le port d'un masque de qualité médicale est approprié pour s'occuper des patients atteints de la COVID-19 ou soupçonnés de l'être. Les TS peuvent choisir de porter un appareil de protection respiratoire N95 (approuvé par l'Agence de la santé publique du Canada) pour soigner des patients atteints de la COVID-19 ou soupçonnés de l'être s'ils déterminent qu'il existe un risque significatif de transmission lorsque tous les éléments de contrôle

2. A fit tested N95 respirator is required while caring for a suspect/proven COVID-19 patient when an Aerosol Generating Medical Procedure is performed.
3. New Brunswick is strongly recommending:
 - Booster doses for all HCWs given the evidence indicating that the Omicron variant is able to escape the immune protection offered from double vaccination.
 - Increased emphasis on eye protection, which has been demonstrated to reduce the relative risk of infection by 40-96%.
 - Implementing serial Point-of-care testing (POCT) 3 times per week for HCWs.
4. The majority of COVID-19 infections in HCWs have been acquired in community settings rather than in health care facilities; HCWs are reminded to follow Public Health Guidance while in the community.

Extra-Mural Program (EMP), Ambulance New Brunswick (ANB), Acute and Long-Term Care sectors will incorporate and ensure cross sector alignment of these measures into their respective infection prevention and control guidance documents.

A suspect Covid-19 patient is defined as a patient who meets any of the following criteria:

- Has one or more of the following symptoms: a fever/signs of fever (e.g.

ont été traités aussi bien que possible.

2. Un appareil de protection respiratoire N95 soumis à un test d'ajustement est obligatoire pour s'occuper d'un patient atteint de la COVID-19 ou soupçonné de l'être dans le cadre d'une intervention médicale générant des aérosols.
3. Le Nouveau-Brunswick recommande fortement :
 - des doses de rappel pour tous les TS, étant donné les preuves selon lesquelles le variant Omicron est capable d'échapper à la protection immunitaire offerte par la double vaccination;
 - une insistance accrue sur la protection des yeux, car il a été démontré qu'elle réduit le risque relatif d'infection de 40 à 96 %;
 - la mise en place de tests de dépistage au point de service trois fois par semaine pour les TS.
4. La majorité des infections à la COVID-19 chez les TS ont été contractées dans des contextes communautaires plutôt que dans des établissements de soins de santé. On rappelle aux TS qu'ils doivent suivre les conseils de santé publique lorsqu'ils se trouvent dans la communauté.

Le PEM, ANB et les secteurs des soins de courte durée et des soins de longue durée vont intégrer ces mesures et s'assureront qu'elles cadrent avec leurs documents d'orientation respectifs sur la prévention et le contrôle des infections.

Un patient soupçonné d'être atteint de la COVID-19 est défini comme un patient qui répond à l'un des critères suivants :

- il présente au moins un des symptômes suivants : fièvre/signes de fièvre (p. ex.

chills, feeling cold, shivers), a loss of taste, loss of smell;

- Has two or more of the following symptoms: a new or worsening chronic cough, shortness of breath, sore throat, loss of appetite, runny nose/nasal congestion, headache, a new onset of fatigue, a new onset of muscle pain, diarrhea, and, in children, purple markings on the fingers and toes;

- Has been identified as a close contact of a confirmed COVID-19 case;

- Has travelled outside of the Atlantic provinces (New Brunswick, Nova Scotia, PEI, Newfoundland and Labrador), or the Avignon and Témiscouata Regional Counties and Listuguj First Nation in Quebec in the last 14 days or,

- Has a positive POCT.

Start date for serial POCT testing will depend on availability and distribution of POCT kits.

Sincerely,

frissons, sensation de froid, tremblements), perte du goût, perte de l'odorat;

- il présente au moins deux des symptômes suivants : nouvelle toux chronique ou toux chronique qui s'aggrave, essoufflement, mal de gorge, perte d'appétit, écoulement/congestion nasal, mal de tête, fatigue nouvelle, douleurs musculaires nouvelles, diarrhée et, chez les enfants, marques violettes sur les doigts et les orteils;

- il a été désigné comme contact étroit d'un cas confirmé de COVID-19;

- il a voyagé à l'extérieur des provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador,) ou des municipalités des comtés régionaux d'Avignon et de Témiscouata ainsi que de la Première Nation de Listuguj, au Québec, au cours des 14 derniers jours;

- il a reçu un résultat positif à un test de dépistage au point de service.

La date de début des tests en série dépendra de la disponibilité des trousse de dépistage au point de service.

Sincèrement,



Dr./D^{re} Jennifer Russell, BA, BSc, MD, CCFP
Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef